

"L'intégration européenne débattue à Bruxelles" dans Il nuovo Corriere della Sera (12 février 1956)

Légende: Le 12 février 1956, à l'occasion d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) à Bruxelles, le quotidien italien Il nuovo Corriere della Sera commente les discussions sur la relance de l'intégration européenne.

Source: Il nuovo Corriere della Sera. 12.02.1956, n° 87; anno 81. Milano: Corriere della Sera. "L'integrazione europea discussa a Bruxelles", auteur:Tomaselli, Cesco , p. 5.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_integregation_europeenne_debattue_a_bruelles_dans_il_nuovo_corriere_della_sera_12_fevrier_1956-fr-55d0f4c2-75e6-4472-be16-8a670de56c04.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

L'intégration européenne débattue à Bruxelles

Pour la réalisation du marché commun, trois étapes de quatre années chacune sont prévues – Il faut qu'il y ait un pouvoir central qui coordonne les activités de l'Euratom- Le point de vue italien illustré par M. Martino

De notre envoyé spécial

Bruxelles, le 11 février, la nuit.

La conférence des six ministres des Affaires étrangères de la CECA a débuté aujourd'hui à 14 h 30 au Sénat à Bruxelles pour se terminer à 19 heures. Un communiqué sera diffusé demain matin à 11 heures. Peu avant que la réunion ne commence, M. Martino m'avait synthétisé le point de vue du gouvernement italien. «À Messines, comme vous vous en souviendrez, ont été conclus certains accords pour la stabilisation d'un marché commun, ou plutôt une harmonisation des économies continentales, pas tellement comme fin en soi, mais plutôt comme un moyen pour atteindre un résultat politique, qui est celui de l'intégration européenne.

«Nous sommes, comme nous l'avons toujours été, pour l'intégration générale - horizontale comme on dit - ce qui est le présupposé de l'unité politique. Sur ce point, nous sommes en parfait accord avec les Allemands. Le président Segni et moi-même avons amplement traité du sujet avec le chancelier Adenauer et ses collaborateurs. Nous nous sommes quittés après être tombés parfaitement d'accord sur le fait qu'un marché commun et un «pool» atomique constituent, surtout s'ils se font en même temps, un pas important vers cette communauté politique européenne à laquelle nous aspirons tous».

Cinquante délégués ont pris part à la conférence, de même qu'un certain nombre d'experts. La délégation italienne se composait officiellement du ministre Martino, de M. Benvenuti, chef de la délégation italienne auprès du Comité intergouvernemental créé à Messines, de l'ambassadeur Cattani, directeur général des affaires économiques au ministère des Affaires étrangères, des ministres plénipotentiaires Migone, Giustiniani, Cavaletti et du conseiller d'ambassade Ducci.

Le rapport Spaak

La plus importante délégation (douze personnes) était la française, présidée par Pineau, sur lequel, comme sur l'homme de la journée, les regards des journalistes et les objectifs des photographes se sont braqués. Mais son visage ne laissait rien paraître. Les chefs des autres délégations étaient von Brentano (Allemagne), Spaak (Belgique), Beyen (Pays-Bas) et Bech (Luxembourg), tous ministres des Affaires étrangères. Pineau a été invité à assumer la présidence de l'assemblée.

Les travaux ont commencé avec l'approbation du procès-verbal de la conférence tenue le 6 septembre 1955 à Noordwijk (Hollande); Spaak a ensuite pris la parole pour exposer les résultats des études menées par le comité de Messine. Peu après la clôture de la réunion, le même Spaak est

venu dans la salle de presse pour nous relater la manière dont s'était déroulée la réunion. Je m'efforcerai de résumer son compte rendu, ainsi que l'échange de questions et réponses qui s'en est suivi sous la lumière des projecteurs et des flashes des photographes.

Il a qualifié d'«importants» les progrès accomplis. Un rapport final sera présenté le 15 mars et, directement après, peut-être le 20, dans une ville qui n'a pas encore été choisie, aura lieu une nouvelle réunion comme celle d'aujourd'hui. Les critères d'information ont été «bien accueillis» par les Six. «Nous sommes sortis du vague, nous avons proposé des solutions aux inévitables difficultés, nous avons été peu doctrinaux, mais nous avons fait preuve de sagesse et de réalisme. C'est une révolution que celle que nous voyons se dérouler en Europe avec l'application des principes de Messines; aussi devons-nous agir avec prudence».

Pour le marché commun, une évolution en trois étapes est prévue, de quatre années chacune. Il s'agit de construire une véritable et authentique union douanière, de stabiliser la libre circulation des travailleurs, d'harmoniser le système de transports, d'émettre une monnaie commune. Pour atteindre tous ces objectifs, il faut du temps. Bien sûr, comme dans le cas de la Communauté du charbon et de l'acier, il faudra instituer un pouvoir central, lequel s'articulerait en quatre institutions: 1) un Conseil de ministres; 2) une Haute autorité, qui ne s'appellerait toutefois plus ainsi, parce que «pour certains, le nom produit l'effet du drapeau rouge devant le taureau», a déclaré ironiquement le ministre, provoquant l'hilarité des journalistes; 3) une Assemblée parlementaire; 4) une Cour de justice. Cela, répétons-le, pour le marché commun.

Les Six ont donc pris en considération le projet de «pool» atomique, Euratom. «Je dois admettre – s'est exclamé Spaak, répondant à une question qui lui était adressée – que le sentiment de l'Assemblée a été plus enclin vis-à-vis de ce second problème. Il s'agit d'un terrain vierge, qui n'est pas encombré d'intérêts et de traditions comme l'autre». Pour Euratom aussi, il faudra constituer un pouvoir similaire à celui prévu pour le marché commun. La question de savoir si les deux solutions peuvent avoir une organisation parallèle ne se pose pas, selon le ministre belge des Affaires étrangères, comme on le suppose généralement. Il ne s'agit pas de la priorité d'un problème sur l'autre. Il s'agit de la durée de la période d'organisation.

Arguments controversés

Pour le marché commun, il faudra au moins douze ans, et cela ne sera peut-être pas suffisant; pour le «pool» atomique, de bons résultats pourront être atteints en trois ans. On ne peut attendre qu'entre en vigueur le marché commun, c'est-à-dire l'unification économique européenne, et ensuite commencer à donner vie au projet Euratom.

Un point délicat a été examiné par les Six à ce propos: l'énergie atomique du «pool» devra-t-elle être seulement utilisée à des fins pacifiques? «Nous ne pouvons réfuter a priori l'utilisation à des fins militaires», a déclaré Spaak, ajoutant que les six délégations ont convenu de la nécessité de trouver une formule qui tempère cette exclusion d'utilisation à des fins militaires et qui, dans le même temps, ne crée pas de brèche dans le système de contrôle.

Un autre argument de controverse a trait aux rapports de la CECA avec l'Organisation européenne de coopération économique, l'OECE, à laquelle ont adhéré, comme on le sait, d'autres pays que les Six de la «petite Europe»; parmi lesquels la Grande-Bretagne. Le plan de l'OECE est le moins

excessif de tous en matière d'intégration européenne, il laisse de nombreuses portes ouvertes; mais, comme l'a réaffirmé Spaak, celui de la CECA n'est pas conclusif non plus. «Nous n'avons jamais prétendu faire une Europe à six. Nous sommes disposés à examiner les questions des pays qui se trouvent en dehors. Aussi a été imaginée, à l'égard de l'OECE, la formule d'une déclaration commune qui sera prononcée avant, peut-être le 20 février».

En attendant de prendre connaissance du communiqué, les impressions de ce soir sont bonnes, en ce sens qu'un pas en avant a été réalisé. La conférence ne devait pas prendre de décision, elle devait seulement écouter le rapport du ministre Spaak en sa qualité de président du Comité intergouvernemental. Les six ministres ont autorisé la poursuite et l'approfondissement du travail, lui assignant la date limite du 15 mars. Après la nouvelle réunion, et au même niveau que celle d'aujourd'hui, les ministres se verront accorder quelques semaines pour étudier le rapport conclusif; on passera ensuite de la phase technique à la phase politique, c'est-à-dire à la rédaction des traités. En somme, dans le courant de cette année, on devrait commencer à y voir clair.

Cesco Tomaselli